

**COMPTE RENDU
ASSEMBLEE GENERALE DU 27 JUIN 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 27 juin à 9h30 se sont réunis les délégués des communes du SIRTOM de la Région d'Artenay, en Assemblée Générale.

Etaient présents : 42

Artenay : M. GUDIN Pascal Mme SOUBIEUX Annie	Courbehaye : Mme MEYER Patricia Mme DAUVERGNE Angeline	Saint-Péravy la Colombe : M. PELE Denis M. BARRAULT Yves
Baigneaux : Mme PEILLON Chantal	Dambron : Mme. PASQUET Bernadette	Saint Lyé la Forêt : Mme BEAUD'HUY Nicole
Bazoches les Hautes : M. PEIGNE Marcel M. JOHIER René	Gidy : Mme FOUCHET Valérie Mme BUISSON Annick	Santilly : M. LACHAUME Jean-Paul M. MOREAU Richard
Bougy lez Neuville : Mme MAROIS Isabelle M. PATY Gérard	Huêtre : M. PERDEREAU Pascal M. CHARPENTIER Daniel	Sougy : M. SEVIN Christophe M. POURADIER Serge
Boulay les Barres : Mme LAMY Brigitte M. PIEDALLU Maurice	La Chapelle Onzerain : Mme LE GALL Fabienne	Tillay le Péneux : Mme SEVESTRE Chantal
Bricy : M. AUBERT Dominique M. PICAULT Frédéric	Orgères en Beauce : M. HUDEBINE Roger M. LEGOURG Frédéric	Tournois : M. DEBREE Bruno M. LOUIS Thierry
Bucy le Roi : M. GREFFIN Gervais	Patay : Mme ROZIER Isabelle Mme SEVESTRE Michelle	Trinay : Mme PECHEUX Karen
Chevilly : M. TEXIER Bernard M. JOLLIET Hubert	Poupry : Mme SANTOS AFONSO Nadine	Villereau : M. RICHARD Jean-Louis
Coinces : M. DELLA Monica M. HURAUULT Jean-Claude	Saint-Sigismond : Mme SALLE Josette	

Absents excusés : Fontenay sur conie : M. ALLAIS ; M. DAUBIN ; Mme LANDEAU et Mme BOIZARD

Pouvoir : Neuville aux bois : M. Macé pour M. RICHARD

Votants : 42 votants + 1 pouvoir = 43 votants

Le quorum étant réuni, le président ouvre la séance à 9 h 40.

1. COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE

Le compte rendu de l'assemblée précédente n'appelle pas d'observation et est adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2017 SIRTOMRA

Le président du syndicat compétant doit présenter chaque année un rapport sur la qualité et le prix du service dans les six mois à compter de la date de l'adoption du compte administratif 2017. Ce rapport permet d'assurer une certaine transparence auprès des usagers du service, tel que le prévoit l'article L2224-5 du CGCT.

Une fois adopté, celui-ci devra être présenté par les délégués à leurs conseils municipaux respectifs.

Le président présente le rapport structuré comme les années précédentes : Présentation de l'établissement public, Organisation du service et tonnages, Coût du service, Mesures de prévention, Communication, Tableau de synthèse.

Focus sur l'année 2017 : Nouveau marché d'exploitation des déchetteries à partir du 1^{er} mars. En déchetteries : installation de nouveaux panneaux signalétiques et de nouveaux garde-corps pour les bennes des déchets verts ainsi que la création de 3 auvents dans les déchetteries de Patay, Orgères en beauce et Artenay.

Les tonnages d'ordures ménagères (187 kg/an/habitant contre 191 kg en 2016) continuent de baisser et sont nettement inférieurs à la moyenne nationale (226kg/an/habitant). La collecte sélective s'est stabilisée et reste à 47,66 kg/habitant, proche de l'objectif fixé par Eco-Emballages.

Les tonnages du verre 31,15 kg/habitant ont légèrement augmenté et se rapprochent timidement de la moyenne nationale qui est de 34,10 kg/an/habitant.

Les apports en déchetteries ont diminué (373kg/habitant) mais restent encore très au-dessus de la moyenne nationale (239kg/an/habitant).

La qualité du tri sélectif s'est légèrement dégradée avec un taux de 16,77% contre 14,59%. Ce taux reste acceptable mais l'expérience prouve que l'on peut faire mieux. Le travail de terrain doit s'affirmer tout en poursuivant la communication.

Le coût du service reste stable alors que le coût de la TEOM par habitant poursuit sa courbe décroissante.

En conclusion, les résultats sont satisfaisants pour la qualité de la collecte et du tri ainsi que les apports en déchetteries.

Le tableau de bord de synthèse présenté en page 16 permet aux délégués de résumer le rapport du SIRTOMRA à leurs conseils municipaux.

L'assemblée adopte à l'unanimité (43 voix) le rapport annuel 2017 du SIRTOMRA sur le coût et la qualité du service.

3. RAPPORT ANNUEL DE BGV

Le président présente à l'assemblée le rapport 2017 de Beauce Gâtinais Valorisation, regroupant le SIRTOMRA, le SITOMAP, le SMETOM, qui a en charge le traitement de la collecte des trois syndicats.

Le centre de valorisation énergétique a traité 41 674 tonnes d'apports des 3 syndicats et 21 811 tonnes provenant de l'extérieur (DND des activités économiques et autres). Il a fonctionné à 100% de sa capacité et produit 23 912 MWH thermiques à la malterie ainsi que 24 654 MWH électriques sur le réseau EDF.

Le centre de valorisation matière a trié 8 842 tonnes, quantité en légère hausse par rapport à l'année précédente.

4. ADMISSION EN NON-VALEUR

La trésorerie nous a fait parvenir un état des produits à admettre en non-valeur. Il s'agit de deux factures des apports d'un seul professionnel en déchetteries qui est en liquidation judiciaire.

L'assemblée, après en avoir débattu et à l'unanimité,
- admet en non-valeur diverses dettes pour un montant global de 706,10 € en dépense de fonctionnement à l'article 6541.

5. NOUVEAU CONTRAT TYPE D'ECO-MOBILIER

Le président informe l'assemblée de la fin du contrat d'Eco Mobilier pour la période de 2013-2017 et qu'il convient de signer le nouveau contrat type pour la période de 2018-2023 afin de maintenir le service en déchetteries et également de continuer de percevoir les versements des soutiens financiers.

Par conséquent, le président propose à l'assemblée de l'autoriser à signer ce nouveau contrat type pour la période 2018-2023.

L'assemblée, après délibération et à l'unanimité (43 voix),

- Autorise le président à signer le nouveau contrat type d'Eco Mobilier pour la période du 2018-2023 permettant ainsi la continuité du service et le versement des soutiens financiers.

6. AFFAIRES DIVERSES

- Point sur les travaux en déchetteries :

Le président présente les futurs travaux qui ont été annoncés lors du DOB.

- Déchetterie d'Artenay :

- Un abri grillagé pour les DMS ainsi que la réalisation d'un bardage arrière de l'auvent pour un coût total de 8 619 €

- La réparation de la clôture pour un coût de 620 €

- Déchetterie de Patay :

- Bardage sur une partie de l'auvent pour un coût de 510 €

- Déchetterie d'Orgères en Beauce :

- Sur-toit pour l'étanchéité du local du gardien pour un coût de 1 370 €

- Pour les 4 déchetteries : Installation de nouveaux garde-corps pour les bennes gravats :

- Système SECURIBAC : coût 85 238 HT €

Ou

- Système mixte SECURIBAC/BEN : coût 88 627 HT €

} pour les 4 quais à gravats

- Prévoir la visite d'une déchetterie déjà équipée

- Sougy : projet photovoltaïque :

- Le permis de construire a été obtenu en février 2018. La Sté Quadran a répondu à l'appel à projets du 1^{er} juin 2018, la Commission de Régulation des Energies donnera sa réponse vers mi-juillet.

- La puissance du projet est de 2,49 Mw ce qui le classe dans la famille des < 5Mw. Catégorie dans laquelle la Sté Quadran estime avoir le plus de chance.

- Si la Sté Quadran est lauréate, elle disposera d'une période de 24 mois pour mettre en service son projet.

- Communication : « N'en jetez plus 2018 » et SERD :

- Le journal du syndicat est distribué par M. PORCHER. Il cessera son activité en fin d'année et il faudra trouver une autre solution pour assurer les prochaines distributions.

- Semaine Européenne de la Réduction des Déchets 2018 : un concours de dessin sur la création d'une mascotte est proposé aux établissements scolaires sur le thème de « la réduction des déchets ».

- EVOLUTION DE LA COLLECTE LIEE A L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI (ECT) :

- Le président rappelle à l'assemblée, que l'ECT réglementaire sur tout le territoire à partir du 2022, a pour conséquence la fermeture du centre de tri de Pithiviers et le traitement de la collecte sélective du SIRTOMRA au centre de tri de Saran dans le cadre d'une convention de groupement avec Orléans-Métropole et d'autres syndicats de collecte.

- Au 1^{er} janvier 2022 il y aura donc 2 exutoires pour les déchets collectés en porte à porte :

- Pithiviers : (CVE Bégéval) pour les OMr

- Saran (CVM Orléans-Métropole) pour la collecte sélective (emballages + papiers)

- Un autre effet de l'extension des consignes de tri sera le transfert de volume entre le bac OM et le bac à couvercle jaune, sans savoir dans quelle proportion.

- La conséquence directe de ces nouvelles dispositions est **l'obligation de remettre à plat le système de collecte en porte à porte** avec notamment :
 - La fin des camions bi-compartmentés,
 - Une nouvelle organisation des tournées en fonction des tonnages par flux,
 - L'adaptation des fréquences de collectes (C1, C05, ... ?).
- L'objectif étant d'aboutir à une optimisation de la collecte, un certain nombre d'éléments seront nécessaires pour orienter la prise de décision, comme la connaissance la plus exhaustive possible de la fréquence de présentation des bacs OM et CS avec une précision géographique, ainsi que le taux de remplissage des bacs.
- L'échéance du marché de collecte en cours étant le 31 mars 2020, il ne reste que très peu de temps pour réaliser le diagnostic et lancer une consultation pour un futur marché qui comprendrait deux types de prestations successives :
 - 1) du 01/04/2020 au 31/12/2021 collecte bi-compartmentée avec dépotage à Pithiviers,
 - 2) du 01/01/2022 à la fin du marché (2025-2027) nouvelles tournées avec de camions mono benne et deux points de livraison.
- L'autre possibilité serait d'obtenir une dérogation préfectorale pour la prolongation du marché de collecte actuel jusqu'au 31/12/2021.

Cette demande pourrait se faire auprès de l'autorité après conclusion de l'étude territoriale diligentée par l'ADEME qui devrait confirmer (voire imposer) la fermeture du centre de tri de Pithiviers et ainsi justifier le bienfondé de la prolongation du marché pour des raisons évidentes d'optimisation des coûts et plus de clarté dans les termes du marché.

Ceci exposé, le président estime que quel que soit le planning qui sera arrêté, il est sage de recruter un bureau d'études rapidement afin qu'il réalise le diagnostic nécessaire pour établir le dossier de consultation du futur marché de collecte.

Il propose que les délégués intéressés puissent se joindre aux membres du bureau pour constituer une commission spécialement chargée de réfléchir aux évolutions et fait appel aux candidat(e)s (cf : coupon réponse ci-joint).

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 11h30.